

URGENT ACTION – China's Decrees 248 and 249 and CIFER registration / ACTION URGENTE – Chine décrets 248 et 249 et l'inscription sur CIFER

La version française suit

UPDATE FOR OPERATORS OF ESTABLISHMENTS THAT EXPORT FOOD TO CHINA: UPDATE AND RENEWAL OF REGISTRATIONS IN CIFER

The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) would like to remind the Canadian industry that registrations currently in China's Import Food Enterprise Registration (CIFER) system must be updated and renewed 3 to 6 months before their expiry date to remain eligible to export to China.

All Canadian fish and seafood establishment registrations have an expiry date of December 31, 2022. Other Canadian establishment registrations expiring in 2023 include casings (March 31, 2023), meat (July 31, 2023) and dairy establishments (August 31, 2023).

UPDATE:

As the General Administration of Customs of the People's Republic of China (GACC) has not yet approved any of Canada's fish and seafood establishment update applications, none of these registrations were renewed before the 3-month renewal deadline. The CFIA is aware that the renewal option in CIFER was no longer available for these establishments as of September 30th.

The CFIA has recently been in contact with GACC, and while they did not grant CFIA's request to extend registration expiry dates by one year, GACC confirmed that they would make the **renewal option (application for extension) available once again for fish and seafood establishments until December 31, 2022**. However, the CFIA has since confirmed with several establishments that the renewal option (application for extension) is still not available in CIFER.

Additionally, the CFIA is aware that following an update of the CIFER system by GACC, information in the modification applications of many establishments has been erased. Some of the information has since been restored, and while we are hopeful that all of the lost information will be restored, be aware that modification and renewal applications cannot be done concurrently in the CIFER system. Since we are still waiting for the renewal option to become available in CIFER as GACC promised, please do not delete any information or applications you currently have in the CIFER system.

We will continue to seek further information and clarity from China to ensure trade is not disrupted. We will provide clear direction and next steps for industry once we receive further information from GACC. We understand that this process is challenging, and we will keep industry apprised of any new developments.

IMMEDIATE NEXT STEPS:

Fish and seafood establishments:

Await further instructions on next steps.

All casings, meat and dairy establishments with registrations expiring in 2023:

Submit a modification application to update your registration as soon as possible. This step should be completed well in advance of the registration expiry date, as GACC processing times can be lengthy and unpredictable.

Establishments that have already submitted a modification application should check its status in CIFER. **If any information has been erased, resubmit your modification application with complete information for approval by CFIA and GACC.** Once approved, please submit your renewal application within 3 to 6 months of your registration expiry date.

NOTE FOR ALL ESTABLISHMENTS: Regardless of product type or registration expiry date, all establishments currently registered in CIFER need to complete their profile by submitting a modification application in CIFER before June 30, 2023.

Regards,

Market Access Secretariat

MISE À JOUR POUR LES OPÉRATEURS D'ÉTABLISSEMENTS QUI EXPORTENT DES ALIMENTS VERS LA CHINE : MISE À JOUR ET RENOUELEMENT DES ENREGISTREMENTS SUR LE SYSTÈME CIFER

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) tient à rappeler aux intervenants de l'industrie canadienne que les enregistrements dans le système en ligne chinois d'enregistrement des entreprises de produits alimentaires importés (CIFER), doivent être mis à jour et renouvelés 3 à 6 mois avant leur date d'expiration afin que les exportations vers la Chine de ces établissements demeure.

Tous les enregistrements des établissements canadiens de poisson et de fruits de mer expireront le 31 décembre 2022. Les autres établissements canadiens enregistrés dans le système CIFER expirant en 2023 incluent les établissements produisant des boyaux (31 mars 2023), de la viande (31 juillet 2023) et des produits laitiers (31 août 2023).

MISE À JOUR

L'Administration générale des douanes de la République populaire de Chine (GACC) n'a pas encore approuvé les demandes de mise à jour des établissements de poisson et de fruits de mer du Canada. Donc, aucun enregistrement n'a été renouvelé avant le délai prescrit de 3 mois. De plus, l'ACIA est au fait que l'option de renouvellement dans CIFER n'est plus disponible pour ces établissements depuis le 30 septembre 2022.

L'ACIA a récemment été en contact avec GACC, et bien que la demande de l'ACIA de prolonger d'un an la date d'expiration pour les enregistrements n'a pas été acceptée, GACC a confirmé qu'elle **rendrait disponible jusqu'au 31 décembre 2022, l'option de renouvellement (demande de prolongation) pour les établissements de poisson et de fruits de mer.** Cependant, l'ACIA a depuis confirmé auprès de

plusieurs de ces établissements que l'option de renouvellement (demande de prolongation) n'est toujours pas disponible sur le système CIFER.

De plus, l'ACIA est au fait que des renseignements de plusieurs établissements ont été effacés dans le système CIFER, suite à une mise à jour par GACC. Bien que certains renseignements ont été restaurés par la suite, et l'ACIA espère que toutes les informations sont à jour, sachez que les demandes de modification et de renouvellement ne peuvent pas être effectuées simultanément dans le système CIFER. Nous vous demandons donc ne pas supprimer les informations ni les applications que vous avez soumis dans le système CIFER, étant donné que l'ACIA est toujours en attente que l'option de renouvellement soit disponible dans CIFER, tel que promis par GACC.

L'ACIA continue de demander à la Chine de plus amples informations et des directives pour s'assurer que le commerce ne soit pas perturbé. L'ACIA fournira une directive claire et les prochaines étapes à l'industrie une fois que de plus amples informations nous seront transmises par GACC. L'ACIA comprend que ce processus représente un défi et nous vous tiendrons au courant de tout nouveau développement.

PROCHAINES ÉTAPES IMMÉDIATES :

Établissements de poissons et fruits de mer :

Attendez les instructions sur les prochaines étapes.

Tous les établissements de boyaux, de viande et de produits laitiers dont les enregistrements expirent en 2023 :

Faites une demande de modification pour mettre à jour votre enregistrement dans les plus brefs délais. Cette étape doit être effectuée bien avant la date d'expiration de votre enregistrement, car les délais de traitement de GACC peuvent être longs et imprévisibles.

Les établissements ayant déjà déposé une demande de modification doivent vérifier leur statut dans CIFER. **Si des informations ont été effacées, soumettez à nouveau votre demande de modification avec des informations complètes pour l'approbation de l'ACIA et la GACC.** Une fois approuvée, veuillez soumettre votre demande de renouvellement dans les 3 à 6 mois précédents la date d'expiration de votre inscription.

POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS : Quel que soit le type de produit ou la date d'expiration de l'enregistrement tous les établissements inscrits dans CIFER doivent compléter leur profil en soumettant une demande de modification avant le 30 juin 2023.

Cordialement,

Secrétariat à l'accès aux marchés

